

Association Gabinienne de Randonnée Pédestre
Association loi de 1901 -
Affiliée à la FFRP
Siren n° 448 097 618
Siège Social : Centre J Prévert
63, rue du 18 Juin 93220 Gagny
Secrétariat administratif :
Marianne DA COSTA
10, Bd du Nord 93220 Gagny
Tel : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr



1er, place des martyrs de la
Résistance et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ : 01.48.54.00.19

Assurance R.C.P.
GROUPAMA : Paris Val de Loir - 60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET - Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière : GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131 - ct. n° 4000716162 / 0

Gagny le 16 novembre 2022

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR D'ETE "LES VOSGES" Du 1^{er} juillet au 12 juillet 2023

SEJOUR RANDONNEES

Le séjour est ouvert aux adhérents des DROLES EN GROLES, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRP 2022/ 2023 avec assurance RC.

Nombre de participants : 20 adhérents.

Date : départ samedi 1^{er} juillet et retour mercredi 12 juillet 2023.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour **sportif** orienté sur la pratique de la **randonnée** (9 jours de randonnées) dans des sites typiques des départements du Bas-Rhin et des Vosges, (entre 5 heures et 6 heures de marche par jour et entre 400 à 600 mètres de dénivelé).

Départ de GAGNY pour se rendre au 1^{er} gîte Village CAP France
« Domaine de Saint Jacques » à OBERNAI (67210) vers 16 h 30.

Retour vers Gagny le mercredi 12 juillet 2023, départ du Village CAP France « La Bollé » à SAINT-DIE des VOSGES (88100) avant 10 heures.

HEBERGEMENT

Du 1^{er} juillet 2023 au 7 juillet 2023 (6 nuitées).

1^{er} gîte : VILLAGE CAP FRANCE "Domaine de Saint Jacques" à OBERNAI (67210) couchage en chambres de 2 lits. Le centre accepte les chèques vacances.

Du 7 juillet au 12 juillet 2023 (5 nuitées)

2^{ème} gîte : VILLAGE CAP FRANCE « La Bollé » à SAINT-DIE des VOSGES (88100), couchage en chambres de 2 lits. Le centre accepte les chèques vacances.

FRAIS D'ANNULATION :

Annulation plus de 90 jours avant le début du séjour : 30 % du montant facturé par personne.
Annulation entre 90 et 30 jours avant le début du séjour : 40 % du montant facturé par personne.

Annulation entre 29 et 8 jours avant le départ du séjour : 70 % du montant facturé par personne.

Annulation moins de 8 jours avant le début du séjour : l'intégralité du séjour est due.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 890 € par personne.

Ce prix comprend :

- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin compris aux repas du soir,
- Pique-nique chaque jour (y compris celui du 7 juillet, emmener récipient pour salades et des couverts),
- Un menu du terroir, dans chaque gîte,
- Oreillers, couvertures, draps et linge de toilette compris,
- Accès gratuit au complexe aquatique,
- L'accompagnement des randonnées par deux animateurs Brevetés des DROLES EN GROLES,
- Les taxes de séjour,
- L'apéritif de bienvenue,
- Les soirées animées,
- Les déplacements sur place basés sur le covoiturage,
- Frais d'établissement des contrats, frais postaux,
- Frais de convention tourisme.

Ne pas oublier drap et maillot de bain, bâtons de randonnée et des embouts en caoutchouc (obligatoire pour les endroits en zones protégées).

Ne sont pas compris :

- Le voyage Aller et retour GAGNY-OBERNAI - SAINT-DIE DES VOSGES - GAGNY, participation au frais de covoiturage à régler directement aux chauffeurs.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Les encas.
- Les pots de convivialité après les randonnées sont à prévoir.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

L'inscription définitive sera enregistrée avec un premier acompte versé de 190 € pour le **23 janvier 2023**.

Vous aurez la possibilité de souscrire au moment du reçu de l'agrément tourisme, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENT PAR PERSONNE

Un deuxième acompte de 175 € est à envoyer pour le 31 mars 2023,

Un troisième acompte de 175 € est à envoyer pour le 30 avril 2023,

Un quatrième acompte de 175 € est à envoyer pour le 31 mai 2023,

Le solde de 175 € est à envoyer pour le 25 juin 2023 au plus tard.

Les gîtes acceptent les chèques vacances.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association LES DROLES EN GROLES et envoyés à Alain ROHOU un des deux organisateurs du séjour.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

La composition des voitures vous sera communiquée ultérieurement par les organisateurs qui constitueront des équipages de 3 personnes par véhicule.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au delà de l'équipement de base du randonneur, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable.

Merci d'informer les animateurs si vous avez des allergies alimentaires.

LE PROGRAMME PEDESTRE : sera communiqué ultérieurement.

Nous nous réservons le droit de modifier les parcours pour motif de sécurité ou météorologie défavorable

Amicalement,

Les Responsables

Alain MAVRE ☎ 01 43 08 94 87 et 06 74 92 80 85

Alain ROHOU ☎ 01 43 81 74 11 et 06 84 79 97 14

INSCRIPTION AU SEJOUR d'ETE "Les VOSGES"

Du samedi 1^{er} juillet au 12 juillet 2023

A retourner avant le 23 janvier 2023

Chez Alain ROHOU : 15 bis, sentier des diardes - 93220 GAGNY

Chèque à l'ordre des Drôles en Groles

NOM :

PRENOM :

Numéro de téléphone :

Je m'inscris pour le séjour ci-dessus

Du 1er au 12 juillet 2023 "Les VOSGES"

VOITURE : OUI NON Nombre de places disponibles :

Acompte de 190 €

DATE :

SIGNATURE